



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention des discriminations dans le milieu sportif

Question écrite n° 10914

Texte de la question

M. Bastien Lachaud alerte Mme la ministre des sports sur les manifestations de comportements violents ou discriminatoires qui ont lieu corrélativement à des événements sportifs. Par exemple, les tribunes et les commentaires sportifs résonnent régulièrement d'injures et de propos racistes, sexistes ou LGBTQI-phobes. Chaque coupe du monde de football voit augmenter dramatiquement les chiffres de la prostitution des pays hôtes. Outre-Manche plusieurs enquêtes semblent indiquer que les violences conjugales commises contre les femmes augmentent sensiblement à l'occasion de la diffusion des matchs de football de la coupe du monde de la FIFA. C'est notamment ce que tend à prouver une enquête publiée en juillet 2013 dans le *Journal of Research in Crime and Delinquency* par les chercheurs Stuart Kirby, Brian Francis et Rosalie O'Flaherty. L'augmentation constatée des violences est de l'ordre de 26 % en moyenne. Ce niveau considérable laisse à penser qu'une enquête du même genre réalisée en France indiquerait également une hausse de ces violences. Les chercheurs expliquent ce phénomène par une hausse de la tension dans la société induite par le suspens sportif. Mais cette tension a parfois pour effet des conséquences d'une toute autre nature. Les nombreuses manifestations de haine, notamment de racisme, de sexisme, ou de LGBTQI-phobies occasionnées par les grands (et moins grands) événements sportifs obligent à s'interroger. Il n'y a évidemment aucune causalité nécessaire entre conduites violentes ou discriminatoires et passion sportive. Les faits obligent néanmoins à s'interroger sur la façon de purger la culture sportive de tous les germes de discrimination, de violence et de haine. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles initiatives elle a pris et prendra pour que le sport ne soit plus, ni la cause, ni le prétexte de propos, de comportements ou d'actes discriminants, dégradants ou violents.

Texte de la réponse

Permettre au sport d'être une occasion de rencontre, de sérénité et de partage constitue un enjeu majeur voire un véritable défi pour le ministère des sports. Pour y parvenir, et c'est d'ailleurs l'un des axes de la politique préventive du ministère en matière de prévention des incivilités, violences et discriminations dans le sport, il semble incontournable de sensibiliser chaque acteur sur les risques auxquels il s'expose en cas de « dérapage » dans son comportement. Favoriser une véritable prise de conscience de l'ensemble des acteurs du sport, en permettant à chacun de comprendre que le champ sportif n'est pas une zone de non droit, constitue un objectif majeur pour le ministère. Plusieurs actions sont menées, à travers l'outil de sensibilisation qui s'intitule « Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport ». Cet outil favorise une meilleure connaissance et prise en compte des conséquences juridiques des comportements déviants. Outre son existence et son actualisation régulière depuis 2013, le ministère veille à ce que ce guide soit reconnu et utilisé par les différents acteurs du champ sport. A ce titre, le ministère a poursuivi en 2018 cette démarche. Aussi, d'ici mi-octobre, le ministère aura diffusé : - la 4ème édition du « guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport », à destination des professionnels du sport ; - la 2ème édition du « petit guide juridique » à destination du grand public concernant la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport. Pour chaque problématique traitée, ce petit guide apporte un premier niveau d'informations juridiques sur ce qu'il faut retenir,

ainsi qu'un questionnaire et une mise en situation pratique. Le ministère définira, courant septembre 2018, une nouvelle stratégie de diffusion et de promotion de ces outils afin que ce premier niveau de réponse ministériel, puisse être encore mieux connu et partagé par le plus grand nombre d'acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10914

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6324

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9413